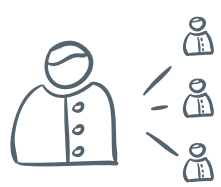


COMEDDEC C'EST

Simplifier les démarches pour les usagers



Disparition de la demande de l'acte de naissance auprès de la mairie

Accélération des procédures administratives

Renforcer la sécurisation des échanges de données



Une lutte contre la fraude documentaire renforcée

Un accès sécurisé via la carte d'authentification individuelle (authentification et signature) à la plateforme COMEDDEC

Constituer une plateforme d'échange de données d'état civil entre les mairies



Des échanges de données dématérialisées entre les mairies adhérentes à COMEDDEC

Une meilleure fiabilité des données d'état civil échangées



Si vous voulez en savoir plus sur ce projet

comedec@justice.gouv.fr
ants-convention@interieur.gouv.fr
comedec.justice.gouv.fr
comedec.ants.gouv.fr



ANTS
WWW.ANTS.GOUV.FR
NOVEMBRE 2015



COMEDDEC est la plateforme d'échanges dématérialisés entre les communes et les administrations destinataires des données d'état-civil



**COMMUNICATION ELECTRONIQUE
DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL**
SIMPLE, RAPIDE, ATTRACTIF ET SECURISÉ

ADHÉRER À COMEDec EN 3 ÉTAPES:

ÉTAPE 1

CONTACTER VOTRE ÉDITEUR DE LOGICIEL

Demander les conditions de l'ajout du module COMEDec à votre logiciel de gestion de l'état civil

La liste des éditeurs compatibles est disponible sur le site de l'ANTS

ÉTAPE 2

SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE COMEDec

Le Maire signe les conventions avec le ministère de la Justice et l'ANTS

Une délibération du conseil municipal n'est pas nécessaire

ÉTAPE 3

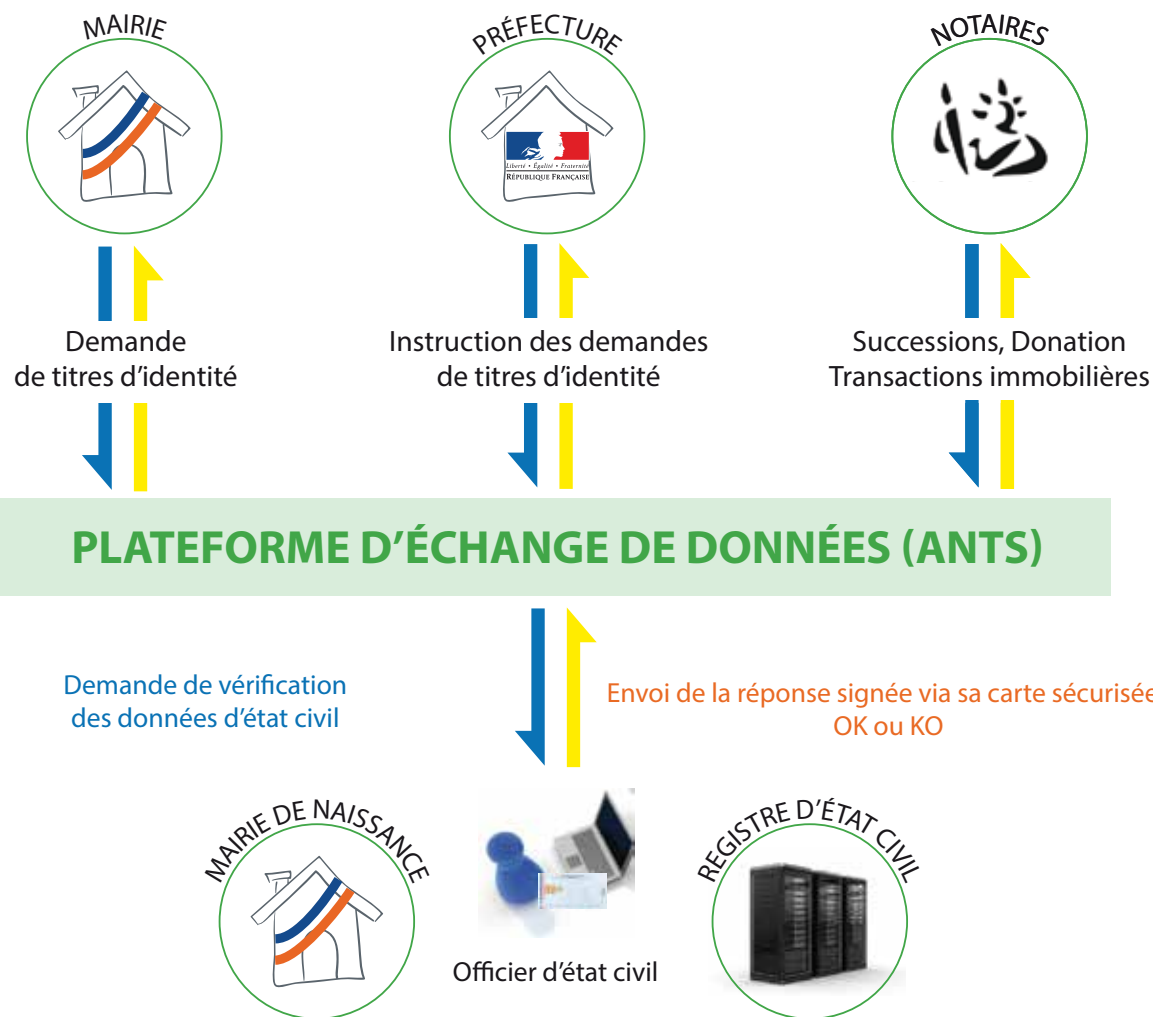
INSTALLER COMEDec

Une première carte de connexion est remise au responsable désigné dans la convention. Ce responsable dote ensuite les officiers de l'état civil de votre mairie.

Votre éditeur de logiciel assure ensuite l'installation de COMEDec et votre formation.

L'adhésion des mairies, détentrices des actes, à COMEDec se fait de manière volontaire

ADHÉREZ VITE!



POUR ALLER PLUS LOIN



L'accès à COMEDec est sécurisé

par une carte d'authentification individuelle. Celle-ci permet de signer électroniquement (équivalent à une signature manuscrite) les demandes de vérification d'état civil.

